

DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	13 septembre 2018 à 19h00	Lieu	Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb, 1 rue du Stade à Bischwiller
N° de la délibération	2018-CC-133	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n° 2 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	PJ	NOTICE EXPLICATIVE REGLEMENT GRAPHIQUE RAPPORT DE PRESENTATION
Date de la convocation	6 septembre 2018		
Président de séance	M. Claude STURNI		
Secrétaire de séance	M. Jean-Lucien NETZER		
Membres en exercice	74		
Présent(e)s	61	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Gunter SCHUMACHER, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Paul ADAM, M. François ANSTETT, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, M. Francis BRAYE, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Françoise DELCAMP, M. Patrick DENNI, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Pierre FENNINGER, M. Jean-Yves FREIBURGER, M. Robert FRICKER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Dominique GERLING, M. Christian GUETH, M. Michel HARTMANN, Mme Mireille ILLAT, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENTZ, Mme Dorothée KRIEGER, M. Luc LEHNER, M. Vincent LEHOUX, Mme Simone LUXEMBOURG, M. Patrick MERTZ, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Guy REPP, Mme Christine SCHMELZER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Laurent SUTTER, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, M. Fernand VIERLING, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.	
Présent(e)s Suppléant(e)s	3	M. Alain RHEIN à M. Hubert SCHNELLER, M. Patrick SCHOTT à Mme Françoise KEIFF, M. Gérard VOLTZ à Mme Marie-Rose KERN.	
Absent(e)s non excusé(es)	3	Mme Emmanuelle LANG, M. Jacques VANDERBEKEN, M. Eric VIAL.	
Procurat ion(s)	7	Mme Sophie BIEBER à M. Etienne WOLF, M. Rémy GOTTRI à M. Claude BEBON, M. René GRAD à M. Pierrot WINKEL, M. Jean-Pierre JOST à Mme Sylvie HANNS, M. Claude LAMBERT à M. Philippe SPECHT, M. Jean-Marie SANDER à M. Daniel GAUPP, M. Etienne VOLLMAR à M. Laurent SUTTER.	
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement Cellule Affaires Foncières et Domaniales		

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Bischwiller et Environs couvrant les communes de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2017.

La 1^{ère} procédure de modification simplifiée a été lancée par délibération du 22 mars 2018 afin de rectifier des erreurs matérielles et des incohérences apparues à l'occasion de la mise en application dudit PLUi.

Une nouvelle erreur matérielle ayant été relevée en cours de procédure de modification simplifiée n° 1, elle n'a pas pu être intégrée à la procédure en cours.

Aussi, par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a lancé parallèlement la procédure de modification simplifiée n° 2 afin de rectifier une erreur figurant au règlement graphique sur la commune de Kaltenhouse.

En effet, trois parcelles comprises dans le lotissement en cours (Les Bosquets) avaient été partiellement classées en zone naturelle N1.

La modification simplifiée n° 2 comprend donc un point unique : le reclassement en zone urbaine des parcelles cadastrées en section AL n° 345, 346 et 347 actuellement classées en zone N1.

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2. Le dossier de modification simplifiée n° 2 a été tenu à disposition du public du 1^{er} au 30 août inclus en mairie de Kaltenhouse (seule commune concernée) et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette mise à disposition n'a fait l'objet d'aucune observation.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLUi de Bischwiller et environs.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et L153-47,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2017 approuvant le PLUi de Bischwiller et Environs,

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2018 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2,

VU le projet mis à disposition du public du 1^{er} au 30 août 2018 inclus,

VU la consultation des personnes publiques associées,

APPROUVE le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bischwiller et Environs tel qu'il est annexé à la présente.

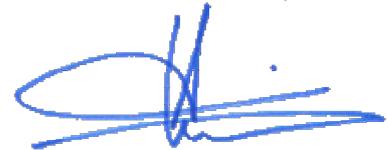
PREVOIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme d'un affichage en mairie de Kaltenhouse et à la CAH durant un mois et d'une mention dans un journal.

PREVOIT que le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de Kaltenhouse et à la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

2018-CC-133	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n° 2 - approbation	
Pour	71	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour extrait conforme

Le Président,



Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	20 septembre 2018
Envoyé en Sous-Préfecture le	20 septembre 2018
Enregistré en Sous-Préfecture le	20 septembre 2018
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20180913-7604-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme